

LES ATTAQUES

infos



Bulletin municipal - 2^{ème} trimestre 2021 - n°26



Vos élues impliquées au Forum Gambetta pour l'accueil et la vaccination.

édito

Le 17 mars 2020, nous subissons le premier confinement sanitaire, comment imaginer alors qu'un an après, nous allions entrer dans une nouvelle phase de confinement national à compter du 3 avril dernier ?

Nous espérons qu'à l'heure où vous lirez notre journal communal, nous ne serons plus qu'à quelques jours de l'assouplissement de ces mesures initialement prévu le 3 mai, selon l'évolution de la crise sanitaire.

Outre la semaine de fermeture de l'école et le changement des dates des vacances scolaires, l'une des dernières contraintes de cette crise aura été la restriction de l'accueil des enfants au Centre de Loisirs limité pour les vacances de Printemps aux familles des « professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie ».

Nous espérons maintenant que la vaccination pourra se déployer avec la livraison suffisante de vaccins pour l'accueil de tous les candidats volontaires. Dès l'ouverture des centres à Calais, à l'initiative de Natacha Bouchart, nous avons relayé l'information auprès de nos habitants concernés par les conditions d'âge. Nous avons même accompagné 3 groupes d'ainés qui le souhaitent dans leur parcours de vaccination à La Roselière. Et nous encourageons tous les Attaquois éligibles aux conditions de vaccination à prendre rendez-vous au Forum Gambetta.

C'est ainsi que nous pourrions nous projeter vers un retour à la vie normale, avec la réouverture de nos restaurants et des activités culturelles et de loisirs.

Et c'est dans cette projection positive, que je vous invite à découvrir dans ce numéro de notre journal l'activité qui a été maintenue au niveau communal.

Dans le contexte socialement et économiquement très morose de ce début d'année, nous avons tenu à mener une action solidaire en organisant la tombola des vœux 2021. Les habitants gagnaient systématiquement un cadeau à chaque tirage, avec mise en jeu de 400 bons d'achat à échanger chez les commerçants attaquois.

Au plan économique, nous avons le plaisir de vous présenter les exploitants de deux nouvelles activités sur la commune, des meublés de tourisme et la friterie.

Au sommaire également, les actions engagées par vos élus avec les services municipaux pour la commune, et dans le cadre de notre engagement électoral, les projets que nous mènerons pour bien vivre ensemble.

Même si certains de nos rendez-vous d'animation à la médiathèque ont été suspendus, l'équipement est resté ouvert pour le prêt d'ouvrages le mardi soir et le mercredi après-midi. Nous vous invitons à le découvrir ou le redécouvrir depuis son réaménagement. Les conditions sanitaires d'accueil sont bien sûr respectées.

Nos associations ont, elles aussi, dû mettre leurs activités en sommeil mais le Bureau de l'association des Parents d'élèves a été renouvelé en février avec une nouvelle équipe que nous vous présentons dans ces pages.

Au plan solidaire encore, nous relayons l'appel du GDON pour recruter des piègeurs de rats musqués sur la commune, et je vous annonce l'accueil dans la commune de l'EFS pour une collecte de sang le 11 mai prochain.

Je vous invite à passer un bon moment de lecture, et à consulter régulièrement la page Facebook Mairie de Les Attaques pour les dernières actualités et mises à jour des dates et des horaires de rendez-vous.

Bien cordialement,

Le Maire, Nadine DENIÈLE-VAMPOUILLE

SOMMAIRE

- La vie communale 2
- Le budget communal 10
- Grand Calais Terres & Mers 12
- La vie des assos 12
- Tribune 12
- État civil 13
- Infos pratiques 14
- Connaissez-vous 16

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

▷ **Remboursement des arrhes versées pour une location de salle annulée (adopté à l'unanimité)**

▷ **Aide économique (adopté à l'unanimité)** dans le cadre du soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire. Le conseil décide de verser une aide de 2000 € au Chalet.

▷ **Demandes de subvention pour la Rue du Contre Halage (adopté à l'unanimité)**

La rue du Contre Halage est très empruntée par les automobilistes, et les riverains nous ont fait part à de nombreuses reprises d'excès de vitesse récurrents. Stéphane COUTURIER a proposé à la commission Voirie de mettre en place des aménagements pour faire ralentir les automobilistes du Pont du centre au Pont d'Ardres. **Le conseil valide le projet et les demandes de subvention.**

▷ **Cabinet de télé-médecine - Subventions obtenues (adopté à l'unanimité)**

La commune a sollicité la communauté d'agglomération et le département et a obtenu : 9 600 € de GRAND CALAIS et 48 050 € du Département. 60% du coût du projet sera donc financé par les partenaires.

▷ **Autorisation de dépenses d'investissement (adopté à l'unanimité)**

Certains travaux urgents sont autorisés par le conseil avant le vote du budget primitif 2021 :

- Installation de buses Rue poissonnière : 3451,68 €

- Sécurisation du parking de l'église : 5004€

- Réfection partielle de Rue du Vinfil : 2304 €

▷ **Renouvellement de l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion 62 (adopté à l'unanimité)**

Le conseil renouvelle un contrat d'assurance statutaire, afin que la collectivité soit remboursée d'une partie des rémunérations des agents en arrêt maladie.

▷ **Désignation des représentants à la Commission Locale d'Information de Gravelines - centrale nucléaire (adopté à l'unanimité)**

Représentant titulaire : Nadine DENIELE, représentant suppléant : Stéphane COUTURIER.

SEANCE DU SEANCE DU 8 AVRIL 2021

▷ **Compte rendu de décisions** – Signature d'un bail commercial avec la société SOCCA pour location des locaux communaux Rue de Strasbourg

▷ **FINANCES**

• **Approbation des comptes 2020 budget principal - (adopté avec 3 abstentions)**

Fonctionnement : 1 458 308,72 € de dépenses et 1 853 511,84 € de recettes, résultat cumulé 445 203,12 €. Investissement : 609 205,12 € en dépenses, 1 013 757,67 € en recettes, résultat cumulé 800 940,81 €.

• **Approbation des comptes 2020 budget principal - (adopté avec 3 abstentions)**

Fonctionnement : 0,18 € de dépenses et 0,37 € de recettes, résultat cumulé 30 822,42 €. Investissement : 212 417,63 € en dépenses, 0€ en recettes, résultat cumulé 0€.

• **Affectation des résultats de fonctionnement - (adopté avec 3 abstentions)**

426 025,54 € en investissement et 50 000 € en fonctionnement

• **Budget primitif 2021 - (adopté avec 3 abstentions)**

Voir présentation détaillée pages 10 et 11.

• **Taux de taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti (adopté à l'unanimité)**

Le conseil décide de garder les mêmes taux d'imposition qu'en 2020 (taux communal et départemental cumulés) :

- Taxe foncière sur le bâti : 38,14 %

- Taxe foncière sur le non bâti : 40,11 %

• **Précisions sur les emplois exercés par les agents municipaux sur les grilles du régime indemnitaire : RIFSEEP (adopté à l'unanimité)**

• **Demande de subvention à la Région dans le cadre du Plan Arbres en Hauts-de-France (adopté à l'unanimité)**

La commune peut solliciter 90% de subvention pour les plants et fournitures de leur projet d'aménagement paysager. Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il est proposé de commencer l'aménagement d'un espace de loisirs derrière la salle de sports

Dépenses prévisionnelles HT : 3 083,50 €

Recettes prévisionnelles : 308,35 € (autofinancement), 2 775,15 € (Région)

• **Validation du plan de financement pour les aménagements de sécurité Rue du Contre Halage (adopté à l'unanimité)**

Dépenses prévisionnelles HT : 98 645 €

Recettes prévisionnelles : 48 645 € (autofinancement), 20 000 € (Grand Calais), Département (15 000 €), Amendes de police (15 000 €)

• **Nouvelles modalités d'attribution des aides économiques aux commerces (adopté à l'unanimité)** face aux nouvelles mesures de restriction.

▷ **Transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité (adopté à l'unanimité)**

Afin de développer l'administration électronique, le conseil municipal décide d'autoriser la télétransmission des actes à la Préfecture, et de solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour sa mise en œuvre.

▷ **Maintien de l'organisation scolaire à 4 jours (adopté à l'unanimité)**

Nous avons été sollicités par l'inspection académique pour faire savoir si la commune souhaitait maintenir son organisation scolaire sur 4 jours. Le conseil émet un avis favorable au maintien de

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA BERGE À PONT D'ARDRES

Après plusieurs années de relance suite à l'interruption des travaux de renforcement de berge en 2016, le Maire a alerté fin 2019 toutes les instances - MM. les Sous-Préfet, Député, Président de Région, Président de Département, Mme la Présidente de l'Agglomération, pour soutenir sa démarche d'interpellation de VNF sur le danger imminent d'effondrement.

Il aura encore fallu attendre une année de relances du Maire et de tous ses partenaires pour enfin obtenir de la Direction Régionale des Voies Navigables de France l'accord de reprise exceptionnelle du chantier interrompu il y a 5 ans.

C'est donc le 9 mars qu'elle a reçu en mairie, avec ses adjoints et un élu de Pont d'Ardres, les représentants des VNF qui seront en charge du chantier. Ils ont exposé les modalités envisagées pour la réfection : confortement de la berge par des palplanches, reconstitution du talus routier, reprise des dégradations de chaussée en accotement (glissières, bordures, assainissement et enrobés).

Les travaux de défense de la berge sont pris en charge par VNF et les travaux de voirie seront à la charge de la commune.

Le planning prévisionnel de l'opération :

- ▷ Procédure de référé sur l'état des lieux des maisons riveraines avant les travaux
- ▷ Travaux de septembre à novembre 2021

Nous avons bien sûr demandé l'organisation d'une réunion d'information des riverains préalable au démarrage des travaux.

STATIONNEMENT À L'ÉCOLE

Dans toutes les communes, la circulation à proximité de l'école est toujours chargée à l'heure de la rentrée. Nous n'échappons pas à ce constat. Mais la situation était devenue dangereuse en fin d'année.

En effet, avec la crise sanitaire, l'accès des enfants à l'école est organisé par classe depuis la rentrée de novembre. Cette organisation a entraîné de gros problèmes de stationnement, pour les parents souhaitant déposer leur enfant au plus près de la porte sans descendre de voiture.

Nous avons lancé plusieurs rappels, pour éviter le stationnement sur les trottoirs et sur les passages piétons, afin de préserver la sécurité des enfants sur une route départementale très fréquentée à l'heure de l'école.

Pour renforcer la prévention, nous avons entrepris des travaux pour installer une rambarde en bordure du parking de l'église, afin de sécuriser complètement le flux piéton mais aussi d'éviter le franchissement du trottoir en voiture. Sur le côté de ce parking, les agents communaux ont posé des jardinières pour maintenir l'accès à la rue Ste Ide.



Et nous avons surtout diffusé aux 144 familles qui fréquentent l'école chaque jour, le plan des parkings à proximité de l'école : 105 places entre 1 à 4 minutes à pied. Nous les remercions, car nous ne recevons plus de plainte en mairie. Toutes nos félicitations également aux parents qui accompagnent leurs enfants à pied ! Nous restons bien entendu à l'écoute de toutes vos suggestions pour que l'environnement de l'école soit préservé dans l'intérêt de nos enfants.

SONDAGE SUR LA VITESSE ET LE STATIONNEMENT RUE DE L'ESPÉRANCE

Suite aux réclamations de riverains en mairie, en janvier nous avons proposé aux habitants de la rue de l'Espérance de répondre à un questionnaire afin de faire un état des lieux sur la vitesse et le stationnement.

73 % des riverains ont participé à l'enquête (66 sur 90).

69% déplorent la vitesse excessive. Nous envisageons donc de renforcer la signalisation de la limitation de vitesse à 30 km/h qui existe déjà.

80 % sont contre le sens unique.

46 % estiment qu'il manque de place de stationnement dans la rue. 78 % n'utilisent pas l'espace public, et 90 % disposent d'un espace privé pour stationner leur véhicule. 122 véhicules ont été déclarés dans l'enquête.

On peut donc estimer la moyenne de véhicules par foyer à moins de 2, dans la rue (122/66).

En appliquant cette moyenne aux 90 foyers de la rue, nous évaluons le nombre total à 167 véhicules. 78 % des riverains ne stationnant pas sur l'espace public, on peut évaluer à 37 le nombre de voitures à stationner, et nous avons répertorié 46 places de stationnement sur la voie publique. Cette « impression » de manque de place peut en partie s'expliquer par les stationnements gênants, sur des emplacements interdits ou trop près des sorties de propriété compliquant ou empêchant la giration des véhicules.

La rue de l'Espérance a fait l'objet d'un aménagement en 2007, avec un bureau d'études spécialisé en la matière. Il avait pris en compte les contraintes et particularités du site.

La position des places de stationnement, des chicanes servant à réguler la vitesse ne feront donc pas l'objet de modifications d'autant que dans le sondage 82 % des foyers déclarent ne pas avoir augmenté le nombre de leurs véhicules ces dernières années. Nous allons donc renforcer les signalisations en place.

▷ Avec un marquage en couleur sur la chaussée de panneaux de limitation de vitesse, les panneaux verticaux étant déjà en place.

▷ Un radar pédagogique mobile, indiquant la vitesse à chaque passage, pourra être installé régulièrement pour faire ralentir les automobilistes.

Concernant le stationnement, l'analyse des réponses révèle de nombreuses gênes pour l'accès aux propriétés, et certaines pratiques dangereuses.

▷ Nous allons donc appliquer une peinture jaune sur les bordures au droit des entrées de propriétés et garages. Celles-ci dépasseront de chaque côté afin de permettre la giration. Nous allons également marquer l'interdiction de stationner dans les virages.

Ces travaux ont débuté fin avril.

LIMITATION DE VITESSE SUR PLUSIEURS AXES DE LA COMMUNE

▷ 30 km/h sur la traversée de village

La Route d'Andres est une route Départementale qui traverse la commune en son hyper centre – avec l'accès à l'école, à l'Agence Postale, à la médiathèque et au complexe sportif – et également aux commerces riverains. Afin de sécuriser cette traversée de village, nous allons réduire la vitesse à 30 km/h depuis le passage à niveau jusqu'au carrefour à feu. Nous allons donc planter une signalisation au sol, une signalisation horizontale et radar pédagogique.

▷ 50 Km/h sur les entrées de village

Le long de la voie ferrée, route d'Andres et rue de l'Écluse carrée avec marquage au sol.

▷ 50 Km/h sur la Rivière Neuve et le Vinfil

Avec pose d'une signalétique verticale et horizontale.

RENFORCEMENT DE LA SIGNALISATION

- ▷ Pose d'un miroir à la sortie du pont de chemin de fer sur le Chemin latéral.
- ▷ Chemin latéral – Pose de signalétique horizontale pour rappeler la limitation à 50 Km/h
- ▷ Rue des Hibiscus – Pose de 2 panneaux thermocollés sur la chaussée rappelant la limitation à 30 Km/h



PROTECTION RUE BRUNET

Le service technique municipal a posé rue Brunet, en bordure de route, des potelets en bois afin de remédier à la circulation des véhicules sur le trottoir.

RÉAMÉNAGEMENT DU CONTRE HALAGE

Sur cet axe entre le Pont d'Ardres et le pont des Attaques, la vitesse excessive est un problème récurrent dénoncé en mairie par les nombreux riverains. Nous avons sollicité un bureau d'études afin de trouver les aménagements envisageables dans le cadre de nos capacités budgétaires. C'est donc la mise en place de chicanes qui a été retenue afin de ralentir les véhicules et de protéger l'accès aux habitations. En effet, les véhicules qui se croisent à grande vitesse ne se serrent pas du côté canal, mais rasant les entrées de maisons. Il est donc primordial de casser la vitesse sur cet axe très habité. Les travaux seront réalisés en Juin.

Nous tiendrons des permanences en mairie à l'attention des riverains avec le plan détaillé des implantations prévues le mercredi 5 mai de 10h à 12h et le samedi 15 mai de 9h à 11h.

Evidemment, les riverains qui ont entrepris des aménagements sur l'espace public pour se protéger devront retirer leurs équipements. Cette première tranche de travaux s'arrêtera au niveau du lotissement des Trèfles. Entre les Trèfles et le pont, les places de stationnement en chicanes seront marquées au sol. Des travaux de réaménagement de chaussée et de trottoirs seront entrepris. Tout comme de l'autre côté vers le Complexe Sportif avec un partage sécurisé de l'espace entre la voiture et le piéton.



Profitant de la fermeture de la cantine pendant 3 semaines, l'équipe technique communale a entrepris la première phase de rénovation et de nettoyage des murs.

CURAGE DES FOSSÉS RUE POISSONNIÈRE

En fin d'année dernière, la commune a mandaté une entreprise pour curer les fossés de la rue Poissonnière et sur une partie du Pignon Vert.

Les travaux se sont poursuivis rue Poissonnière avec l'intervention du service technique communal afin de rétablir tout le long de cette route l'écoulement gravitaire, et le débroussaillage.

Des busages ont ensuite été réalisés pour rétablir l'évacuation des eaux du fossé vers le watergang.

RÉPARATIONS AU VINFIL

En janvier, un chemin d'accès à des maisons riveraines a été rénové par le service technique et en mars nous avons fait intervenir une entreprise pour réparer un affaissement de voirie au niveau de la Station d'épuration.

RÉORGANISATION DU STATIONNEMENT PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET DEVANT LES COMMERCES

La fréquentation importante de nos commerces réputés nous amène également à repenser le stationnement sur la Place de la République. Des travaux pour réaménagement des accès nous feront gagner 16 places supplémentaires de stationnement (46 au total).

Nous inviterons les riverains à utiliser le parking dans les rangées à l'arrière d'un cheminement piétonnier que nous allons sécuriser.

8 places de stationnement seront ainsi aménagées en bordure de route pour l'accès facile aux commerces. Les places existantes devant les commerces seront réservées en durée de stationnement limité.

Les bordures de rue seront également réaménagées sur le trottoir face aux commerces afin d'éviter le stationnement sur trottoir ou à cheval qui gêne le passage des piétons ou la circulation importante sur la Départementale.

Le chantier de travaux a démarré le 19 Avril.



LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'EMBELLEMENT

INSTALLATION D'UNE POMPE SOUS LA VOIE DE CHEMIN DE FER À PONT D'ARDRES

La route passant sous le pont de chemin de fer à Pont d'Ardres entre Le Halage et le chemin latéral était régulièrement inondée malgré des curages réguliers du réseau d'écoulement entrepris ces dernières années avec les moyens techniques du service assainissement de l'agglomération. Il s'est avéré que c'était la montée du niveau d'eau dans le canal qui se répandait dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales. Afin de remédier définitivement à ce problème, la commune a fait poser en février une pompe et un clapet pour empêcher le débordement du canal dans les canalisations.

RÉPARATIONS DE VOIRIE SUR LES ROUTES COMMUNALES

Un état des lieux des réparations de voirie à entreprendre après l'hiver a été réalisé fin mars. Le service technique communal est intervenu fin avril pour réparer les nids de poule en enrobés à froid. Une consultation des entreprises a été lancée pour poser 15 tonnes d'enrobés à chaud pour les réparations plus importantes le plus rapidement possible.

PEINTURE À LA SALLE POLYVALENTE

L'équipe technique communale a mis à profit la fermeture de la Salle polyvalente en cette période de crise sanitaire pour y faire des travaux de peinture intérieure. Un bon coup de frais, dans l'attente de jours meilleurs pour les nombreux utilisateurs de cet équipement.

LES ETUDES SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

Nous avons sollicité une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour étudier la réhabilitation envisageable du bâtiment de l'ancienne mairie.

L'objectif est d'étudier le coût de réhabilitation de cet édifice pour en faire LE LIEU D'ANIMATION DE LA COMMUNE.

Comment aménager les espaces pour y développer les liens sociaux, les échanges, le partage d'expériences ou de savoir-faire et les interactions entre tous, associations et habitants de la commune. C'est une équipe composée de 2 consultants ETYO et JYGSAW, spécialisés dans l'architecture et l'animation culturelle qui nous accompagnent dans cette démarche. Nous l'avons enclenchée le 20 février dernier en réunissant dans un atelier un panel d'une trentaine d'Attaquois représentatif de la population de notre commune (de différents quartiers, professions, âges, familles, loisirs, passions, etc.) afin d'entendre leurs attentes dans ce domaine.

Bien sûr l'aménagement de la médiathèque qui y est actuellement hébergée est au cœur du projet de rénovation. Mais la réflexion porte sur toutes les activités annexes de rencontres qui pourraient se créer à cet endroit, afin de définir les transformations à apporter au bâtiment pour créer les espaces adéquats. Il s'agit pour l'équipe municipale de définir un projet à l'échelle de la commune, et qui sera utilisé par le plus grand nombre en fonction de sa modularité. Il sera bien sûr porté sur plusieurs années en fonction des capacités du budget communal.

AU CIMETIÈRE

Début mars, l'équipe technique communale est intervenue dans l'ancien cimetière pour remettre en état les allées de circulation entre les tombes. Une couche de graviers a été posée pour marquer les allées et faciliter la circulation des visiteurs.

LE CABINET DE TÉLÉMÉDECINE

La commune aura le plaisir d'ouvrir début juin le cabinet de télé-médecine dans le jardin de la mairie. Après la validation du Permis de Construire, nous avons pu confirmer la commande du bâtiment modulaire en bois, respectant la norme de construction RT 2012. C'est l'entreprise CADRANT installée dans la Zone des Estaches qui nous l'a fourni, construit à nos mesures spécifiques pour sa destination : une salle d'attente, deux bureaux – pour l'accueil puis la consultation et des sanitaires. Une rampe sera également aménagée pour l'accessibilité. Grâce au montage de dossiers de demande de subventions, la commune a obtenu un accompagnement financier important du Département du Pas-de-Calais pour cet investissement innovant (50 %) et un fonds de concours de GRAND CALAIS Terres & Mers (10 %). Rappelons qu'un infirmier libéral assurera l'accueil et la prise de rendez-vous avec les médecins – généralistes et spécialistes- adhérant à la plate-forme. Il remplira également le dossier médical du patient avec les informations administratives nécessaires. Puis la consultation à distance du médecin se fera par vidéo connectée sur une borne informatique équipée de tous les outils de mesure (stéthoscope, tensiomètre, etc. . .) et installée dans le bureau de consultation. Le patient aura le choix de consulter seul le médecin ou de se faire accompagner de l'infirmier pour la bonne utilisation des outils de mesure des constantes. Quand le médecin aura établi son diagnostic, la borne éditera la prescription, l'ordonnance, l'arrêt de travail. Le règlement de la consultation sera assuré par l'enregistrement sur la borne de la carte vitale.



Les travaux de fondation ont été réalisés en avril et la pose du bâtiment est prévue mi-mai pour une ouverture aux patients envisagée début juin.

LE PROJET D'UN NOUVEL ESPACE PUBLIC

Dans le cadre de l'opération 1 million d'arbres initiée par le Président des Hauts de France, nous envisageons l'aménagement à l'arrière du terrain de sports, d'un espace naturel planté qui deviendrait un lieu de promenade pour les familles. Un chemin, bordé de haies et d'arbres, un espace de fruitiers, une mare, des endos pour accueillir des animaux, des jeux pour enfants et des agrès sur un parcours santé sont les aménagements prévus. L'opération pourra commencer rapidement par les plantations pour lesquelles nous pourrions bénéficier de subventions importantes de la Région. Les investissements en équipements de loisirs se feront progressivement.

POSE DU BATEAU EMBLÉMATIQUE DES ORIGINES DE LA COMMUNE

Il existait sur le territoire de la commune l'abbaye de la Capelle fondée par Ste Ide à la fin du Xie siècle et détruite par les Anglais en 1347. Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, qui fût son plus important bienfaiteur acheta aux religieux de la Capelle un bateau de pêche. C'est cette donation qui est symbolisée sur le blason de la commune, et notamment, la couleur rouge qui était celle des armoiries de Philippe d'Alsace.

Nous étions alors dans la zone marécageuse du Bas Marck, et tous ses habitants se déplaçaient en barque, qu'ils attachaient à des pilotis. D'où l'origine du nom à la création de la commune en 1835 : Les Estaches, qui deviendront les Estacques, puis Les Attaques.

Il y a de nombreuses années, la municipalité avait fait l'acquisition d'un bateau pour mettre en valeur ces origines. Ce projet n'avait pas vu le jour, et cette barque était toujours stockée dans la cour des services techniques.

Nous avons décidé de l'installer dans un parterre, au carrefour de la route de la Rivière d'Ardres et du Chemin latéral à Pont d'Ardres. Le service technique a procédé à son installation fin mars, et il sera bientôt fleuri.



Le fleurissement du parterre sera prochainement entrepris par le service technique communal.



ENLÈVEMENT DE LA BUTTE DE GRAVATS STOCKÉS À L'ARRIÈRE DU TERRAIN DE SPORTS.

Pendant de nombreuses années, une butte de récupération de gravats de chantiers s'est allongée en bordure du Contre Halage.

Nous l'avons évacuée début mars dans un souci paysager à proximité du complexe sportif, et pour éviter la tentation de dépôt sauvage à proximité comme nous l'avions plusieurs fois constaté.

LA TOMBOLA DES VŒUX

La situation sanitaire n'a pas permis l'organisation de la cérémonie des vœux qui offre chaque année un moment de convivialité partagé avec les habitants. Dans le contexte morose de ce début d'année 2021, le Maire a souhaité faire un geste envers les Attaquois en organisant la tombola. Chaque foyer a reçu dans sa boîte aux lettres un bon de participation avec la carte de vœux du Conseil Municipal. 400 bons d'achat variant de 5 à 50 € à valoir chez les commerçants de la commune, étaient mis en jeu. On pouvait aussi gagner un abonnement d'un an à la médiathèque, et d'autres lots : mug, sac shopping ou porte-dés torche siglés Les ATTAQUES. Le Maire et les adjoints ont eu le plaisir d'accueillir les Attaquois qui sont venus tenter leur chance.



VACCINATION CONTRE LA COVID

Lors de l'annonce par Mme la Présidente de l'Agglomération de la première vague de vaccination à Calais, nous avons contacté l'ensemble de nos aînés de plus de 75 ans pour les informer de cette opportunité. Dès que les centres de vaccination ont ouvert, nous avons pris les rendez-vous pour ceux qui avaient besoin d'être accompagnés dans cette démarche, en obtenant 3 créneaux réservés aux Attaquois à la Roselière. Nous avons accompagné sur place 27 de nos aînés, les 18 et 19 mars, dans le parcours pour la 1^{ère} injection du vaccin. Une présence qu'ils ont trouvée rassurante. Et malgré le contexte, nous avons pu constater que les aînés étaient heureux de se retrouver, c'était l'occasion d'échanger quelques nouvelles et de bavarder un peu. Ils sont partis avec leur RV fixé en avril pour la 2^{ème} injection.



La vaccination devenant accessible nous avons entrepris une deuxième vague d'appels auprès des Attaquois de 70 ans dès qu'ils ont pu avoir accès à la vaccination le week-end du 20 mars.

RECYCLAGE DES MASQUES

Accessoire indispensable pour lutter contre la propagation de la Covid-19, le masque jetable est devenu un danger pour l'environnement. Fabriqués à base de polyester et de polypropylène, ils peuvent mettre plusieurs centaines d'années à se décomposer. Jetés dans la rue, ils ont évidemment un impact nocif sur la faune et la flore. Dans le meilleur des cas ces masques finissent à la poubelle (des déchets ménagers, bac noir).

C'est dans une démarche écocitoyenne que la municipalité a fait l'acquisition de bornes de recyclage pour y jeter les masques à usage unique. Des bornes sont installées à l'école et dans les différents locaux municipaux afin d'inciter et de sensibiliser les enfants et les agents à ce recyclage. Une borne se trouve également dans le hall de la mairie, elle est accessible au public. Comme Betty, n'hésitez pas à déposer vos masques !



“ Entre les masques de mes enfants à l'école, ceux de mon mari et les miens, ça fait un sacré paquet ! Ce recyclage est une bonne initiative ! ”

LES JARDINS PARTAGÉS

De nouveaux jardiniers sont arrivés ! Avec l'arrivée du printemps, les jardins partagés s'animent. Alain et Angélique viennent de signer une convention avec la mairie. Si vous êtes amateur de jardinage et que vous avez envie d'échanger avec d'autres jardiniers, ou besoin de conseil pour vous initier, cette proposition est faite pour vous ! Pour bénéficier gratuitement de l'un des 12 emplacements situés derrière le cimetière (de 70 m² ou 35 m²), il suffit de s'adresser en mairie. Une convention de mise à disposition sera signée pour un an (renouvelable). Pour accéder aux jardins partagés, il faut s'engager à pratiquer une culture raisonnée dans le respect de l'environnement et d'entretenir sa parcelle qui se trouve dans un espace collectif. La commune met à disposition des jardiniers un point d'eau et un local pour ranger le matériel.



DISTRIBUTION DE MASQUES A L'ÉCOLE

Depuis le lundi 8 février, les masques artisanaux sont proscrits dans les établissements scolaires. Selon le protocole de l'Éducation Nationale, les élèves doivent porter un masque de type 1 au moins à partir du CP. Le protocole précisait qu'il appartenait aux parents de fournir les masques à leurs enfants. Afin d'accompagner les familles et dans un souci d'égalité, Madame le Maire et son adjointe aux affaires scolaires se sont rendues à l'école le vendredi 5 février, pour offrir deux boîtes de 50 masques chirurgicaux à chaque enfant de l'école élémentaire. Les écoliers sont donc équipés jusqu'en juin.



À LA CANTINE

La cantine scolaire contribue à l'acquisition des bonnes habitudes alimentaires en servant chaque midi des menus équilibrés et chaque semaine un menu végétarien. Cette volonté d'apporter aux enfants une qualité nutritionnelle, n'exclut pas le côté plaisir et festif. C'est dans ce contexte que les enfants se sont régalez avec un crêpe en dessert lors de la Chandeleur, et se sont amusés avec le menu rédigé à l'envers à l'occasion du 1^{er} avril. Avant la fin de l'école, les enfants ont terminé leur repas en dégustant un œuf en chocolat.



À LA GARDERIE

Afin de préparer l'arrivée des cloches, Claudie a proposé aux enfants de réaliser un lapin de Pâques en 3D. Les enfants ont pris plaisir à le confectionner et le décorer. Et ils ont eu la surprise de découvrir en quittant la garderie que Claudie avait glissé à l'intérieur des lapins un sachet de chocolats.

BIENVENUE AUX BÉBÉS !

La situation sanitaire n'a pas permis à la municipalité d'organiser au cours de l'année 2020 la cérémonie de bienvenue aux bébés et ce début d'année 2021 n'a pas encore été propice à ce genre d'organisation. C'est ainsi que nous avons invité les parents des bébés nés au deuxième semestre 2019 et au cours de l'année 2020, à passer en mairie pour retirer le chèque cadeau d'une valeur de 30€ offert par la municipalité. À cette occasion, nous leur avons également remis, en leur nom, le cadeau de l'association de couturières Les Gazelles : un nécessaire de toilette brodé au prénom de l'enfant.

À LA MÉDIATHÈQUE

LES MERCREDIS MATIN CRÉATIFS destinés aux jeunes Attaquois connaissent un franc succès. Lors de l'atelier « Préparons Mardi Gras » pour réaliser son masque de carnaval, la demande de participation a été telle que nous avons dû organiser deux sessions le 17 février, afin de satisfaire un maximum d'enfants. Il en a été de même avec l'atelier « Une poule sur un mur qui picore... ».

À chaque séance, les enfants font preuve d'une grande créativité sur les conseils de Claudie qui a créé le modèle. Deux autres rendez-vous attendent les enfants avant les grandes vacances : le mercredi 19 mai « Cui-cui » avec la fabrication d'une mangeoire à oiseau et le mercredi 16 juin « Ligue des champions ! » avec la construction d'un mini Baby-Foot.

La programmation de ces ateliers est évidemment conditionnée aux mesures sanitaires du moment. Nous diffuserons les informations en temps utiles.



L'ATELIER D'INITIATION AU NUMÉRIQUE

La médiathèque a mis en place un atelier d'initiation à l'informatique en partenariat avec Unis-Cité. Lucas, Rémi, Célia et Cécilia ont les 4 jeunes intervenants d'Unis-Cité sur cette mission. Avec le coordinateur Nathan Willem, ils ont encadré les 8 participants à l'atelier d'initiation au numérique. Le but était d'accompagner toutes les personnes qui souhaitaient s'améliorer ou apprendre à utiliser un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Le niveau des participants allait de la personne qui apprenait à mettre une majuscule à celle qui souhaitait apprendre à accomplir des formalités administratives en passant par les recherches sur Internet ou encore l'utilisation des applications WhatsApp, Messenger, Snapchat. Les animateurs se sont adaptés aux demandes des participants afin de satisfaire tout le monde. Et nos participants ont terminé cette première session avec grande satisfaction.

Nous vous invitons dès à présent à contacter la mairie au 03.21.82.29.76 pour vous inscrire aux prochains ateliers qui se dérouleront de 14h30 à 16h :

- ▷ Jeudi 16 mai
- ▷ Jeudi 20 mai
- ▷ Mardi 11 mai
- ▷ Jeudi 27 mai



LA CHORALE

La situation sanitaire actuelle ne permet pas de lancer ce nouvel atelier. Odile CORDIER l'adjointe en charge de la médiathèque, et Anne, la chef de chœur, attendent avec impatience la possibilité de réunir les amateurs de chant. Pour intégrer la chorale, pas de conditions d'âge, seulement l'envie de se retrouver et de chanter. Une réunion d'information sera programmée dès que possible, elle aura pour but de recueillir les envies de chacun, d'établir une programmation et un rythme de répétition. Nous invitons toutes les personnes intéressées à contacter la mairie pour laisser ses coordonnées. 03.21.82.29.76

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ESPACES PUBLICS & VOIRIE :
entretien de la voirie, des espaces verts, éclairage public, cimetière, locaux techniques, défense incendie

SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :
cantine, garderie, entretien des bâtiments scolaires, fournitures scolaires, bourses et prix de l'école

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :
amortissements comptables et financement des investissements

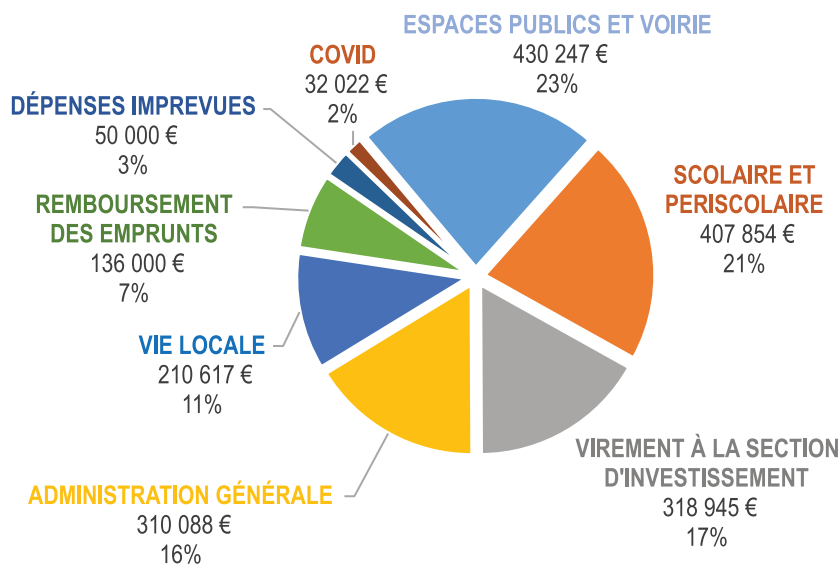
ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
services administratifs, entretien de la mairie, de l'agence postale, de l'église, des 13 biens loués

VIE LOCALE - SPORT, LOISIRS, SOCIAL : entretien et fonctionnement du complexe sportif, des terrains, de la salle polyvalente, de la médiathèque, versement au CCAS, fêtes et cérémonies, subventions aux associations

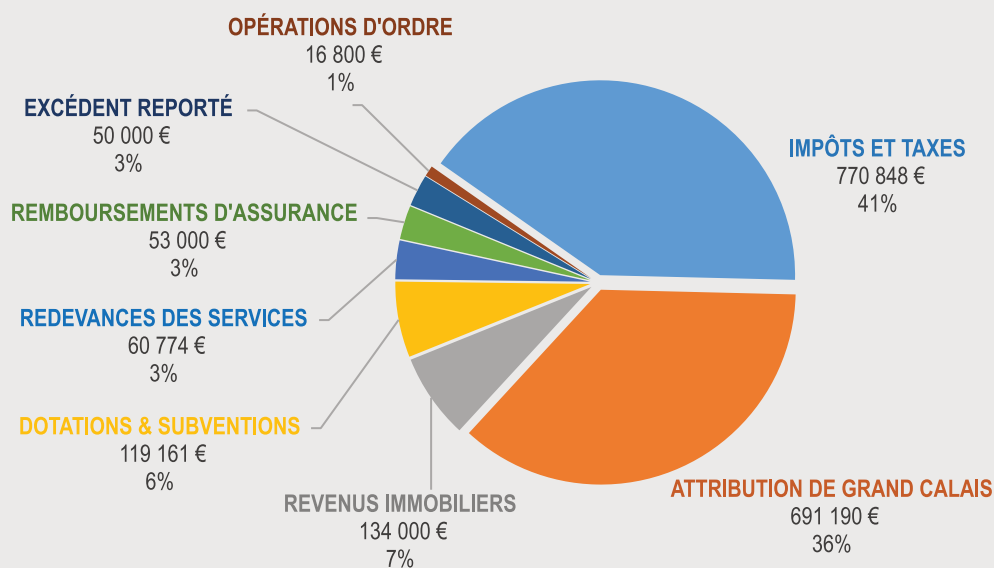
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS : remboursement des intérêts des emprunts

DEPENSES IMPREVUES : réserve prévue chaque année en cas de dépense urgente et imprévue

COVID : produits d'entretien, désinfectants, masques, personnel supplémentaire pour le protocole sanitaire, aides aux commerces

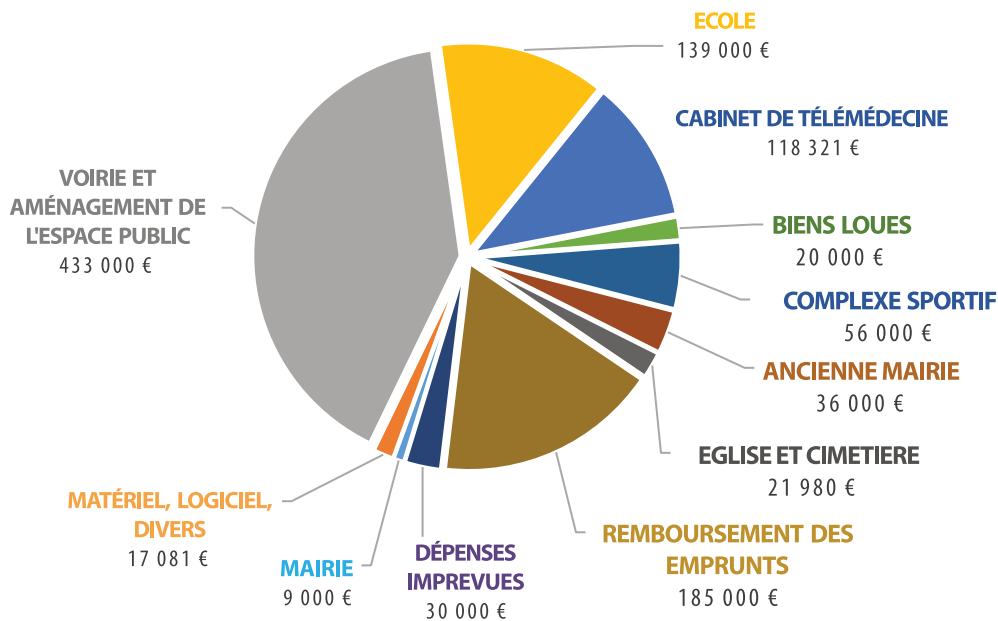


RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Note de présentation du budget communal sur www.lesattaques.fr

PROJETS D'INVESTISSEMENT



Aménagement de l'espace public et voirie

- ✓ Aménagement de la Place de la République
- ✓ Sécurisation de la Rue du Contre Halage
- ✓ Participation aux travaux de renforcement de berge à Pont d'Ardres
- ✓ 1^{ère} phase de déploiement de la vidéo protection
- ✓ Aménagements paysagers
- ✓ Illuminations de Noël
- ✓ Pose de barrières le long du parking en face de l'école
- ✓ Réparations de voirie

Complexe sportif

- ✓ Rénovation de la façade
- ✓ Chaudière des vestiaires et trappes de désenfumage

Biens loués

- ✓ Travaux dans la maison de Pont d'Ardres et le logement à Près-Clocher

Matériel, logiciel, divers

- ✓ Outillage, etc.
- ✓ Matériel informatique, logiciel professionnel

Dépenses imprévues

- ✓ Réserve prévue chaque année en cas de dépense urgente et imprévue

Ecole

- ✓ Rénovation de la toiture et des menuiseries du cycle 2
- ✓ Equipement numérique des 5 classes de l'école élémentaire (sous réserve de l'octroi de la subvention du plan de relance)
- ✓ Equipement du dortoir de petite section en mobilier neuf
- ✓ Rénovation de la salle de cantine

Cabinet de télémédecine

- ✓ Construction et installation du bâtiment modulaire
- ✓ Achat de la borne de télémédecine

Bâtiment de l'ancienne mairie

- ✓ Etude technique pour rénover le bâtiment
- ✓ Achat de mobilier pour la médiathèque

Eglise et cimetière

- ✓ Reprise des tombes à l'état d'abandon
- ✓ Paratonnerre de l'église

Mairie

- ✓ Réparation toiture

Remboursement des emprunts

- ✓ Remboursement du capital de la dette

CENTRE DE LOISIRS

Une cinquantaine d'enfants a participé à la session d'hiver du centre de loisirs. Les animateurs ont multiplié les activités proposant des vacances dynamiques et ludiques avec des ateliers créatifs et l'accueil d'intervenants. Avec l'association Le monde de 2 mains les enfants ont fabriqué une marionnette. Le programme CLÉA de l'agglomération a permis au Centre d'accueillir les artistes en résidence. Les enfants ont ainsi profité d'une représentation de cirque théâtral avec La plaine de la joie, ils ont même pu s'initier à la pratique de la roue allemande. Derrière l'atelier animé par Les tambours battants se cachaient des prestations de danse, de musique et de Stop Motion. L'artiste Giulia CASAGRANDE a quant à elle fait découvrir son univers de cinéaste avec des projections.

La Maison du Numérique et de l'Innovation ainsi que l'École Des Langues sont intervenues pour une découverte de la réalité virtuelle et de la langue de Shakespeare. Le centre s'est achevé par un loto au cours duquel les enfants ont gagné des lots offerts par la mairie. La session de printemps n'a malheureusement pas pu ouvrir avec le nouveau règlement sanitaire. Sur les 4 centres de nos communes rurales, seuls 16 enfants des parents dont les professions sont listées par décret pour lutter contre la crise ont été accueillis à Hames-Boucres. A la demande du Maire, également Vice-Présidente à l'Agglo, le service a proposé des ateliers d'activités sportives, et manuelles relayées sur notre site internet.

L'ÉCOLE DES LANGUES

Dès 4 ans, les habitants du Calaisis peuvent découvrir ou approfondir leurs notions d'Anglais, de Néerlandais ou de Mandarin et s'initier à la langue des signes. Depuis le début de la crise sanitaire, l'École des langues poursuit ses activités, en distanciel ou en présentiel lorsque la situation le permet. Pour connaître les prochaines dates des ateliers mensuels et des stages de vacances, rendez-vous sur www.ecoledeslangues-grandcalais.com



Initiation à la roue allemande au centre de Loisirs.



Découverte de la réalité virtuelle avec la Maison du Numérique.

LA VIE DES ASSOS



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des Parents d'élèves de l'école communale Robert DOISNEAU a élu un nouveau bureau lors de son assemblée générale organisée en visioconférence le 12 février dernier. Les nouveaux parents en charge de l'animation de l'association sont :

- Valentine BRUNEVAL *maman de 2 enfants en maternelle MS et en CP*
- Céline MAZINGUE *maman d'une enfant en maternelle GS*
- Christophe RAULT *papa d'une enfant en maternelle MS*
- Grégory HERBEZ *papa d'une enfant en maternelle PS*

Les contraintes de la crise sanitaire ne favorisent malheureusement pas le contact entre les parents d'élèves. Un concours de dessin était prévu pour les enfants afin de créer le logo de l'association. Mais la fermeture de l'école et le décalage des vacances scolaires, a empêché le lancement de cette première opération. Dès la reprise des cours les enfants seront très vite invités à s'inscrire afin de laisser libre cours à leur imagination avant de rendre leur dessin. Une autre opération sera également proposée avant la fin de l'année scolaire. Nous espérons une grande participation à ces différentes actions et nous assurons l'ensemble des parents de tout le soutien de la municipalité aux animations qui concernent l'école.

TRIBUNE

Depuis, maintenant, un peu plus d'une année, nous vivons avec ce virus, avec cette crise sanitaire. Nous tenons, par ces quelques lignes, vous renouveler notre soutien et notre respect. Soyons solidaires, protégeons nous pour protéger les autres, et ainsi espérer dans quelques semaines retrouver un peu de notre liberté sociale. Retrouvez nous sur notre page Facebook "Ensemble, construisons Les Attaques". Prenez soin de vous.

Pour l'équipe d'un nouveau souffle pour les attaques
Eliane Krasinski
Jean Paul Vasseur
Vanessa Vamplis

ILS SE SONT DIT OUI



ILS SONT VENUS AU MONDE

Lyna PEPIN, le 21 janvier,
fille de Maxime PEPIN et d'Audrey DEMAZEUX

Damien FLAHAUT, le 24 février,
fils d'Emerick FLAHAUT et de Rachelle HOURDE

Mylan DULIEU, le 23 mars,
fils de Florent DULIEU et de Madeline VAN ASSCHE

Oona VAMPOUILLE, le 25 mars,
fille d'Antoine VAMPOUILLE et d'Anaïs LEBECQ

Léandre BROUSSART, le 9 avril 2021,
fils de Benjamin BROUSSART et de Juliette MAËS

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Mme Janine POLLET née MICMANDE	le 30 janvier 2021
M. Eloi DAGBERT	le 8 février 2021
M. Christian LENGAINNE	le 10 février 2021
M. Guy DEMARET	le 23 février 2021
M. Jean THOREL	le 4 mars 2021
M. René BAYART	le 8 mars 2021
M. Daniel VANLEENE	le 13 mars 2021
Mme Paulette DEMARET née PRUVOST	le 21 mars 2021
M. Paul-Marie NOREL	le 8 avril 2021

HOMMAGE

Janine POLLET

Mme Janine POLLET nous a quittés le 30 janvier 2021. Mme POLLET s'est beaucoup investie dans la commune en intégrant le conseil municipal de 1976 à 1989. En parallèle de ses mandats de conseillère municipale, elle a créé le Club Détente avec Mme Léonie RIVENET. Mme POLLET a été l'animatrice et la trésorière du Club Détente jusqu'en 1987. Très dévouée, Mme POLLET a bâti les fondations du club et les membres de l'actuel bureau suivent toujours son modèle. Son époux Mr Michel POLLET était lui aussi très actif au Club, le couple fait partie de l'histoire du dynamique club attaquois qui rassemble tant d'ainés de la commune. M. POLLET était également un pilier de l'Association locale des Anciens Combattants.

Nous présentons nos sincères condoléances à ses enfants et à la famille.

Eloi DAGBERT

Notre doyen Mr Eloi DAGBERT a dû être hospitalisé peu de temps après avoir pu apprécier la réception du colis des Aînés de la commune. Il nous a malheureusement quittés le 8 février dernier à l'âge de 92 ans.

Nous présentons nos sincères condoléances à ses filles et à la famille.

Guy DEMARET

Attaquois depuis 2010, Guy DEMARET a mené sa carrière professionnelle dans les métiers du bâtiment. Ingénieur, il avait créé son bureau d'études. Conjoint de Mme Marie-Agnès BEAUGRAND, bénévole très impliquée dans notre médiathèque municipale, Guy s'était lui aussi engagé dans la vie communale en assurant un mandat de conseiller municipal de 2014 à mars 2020. Il profitait de sa retraite quand des soucis de santé se sont malheureusement aggravés.

Nous adressons à Marie-Agnès et aux enfants de Guy nos sincères condoléances.

Paul-Marie NOREL

Une figure locale nous a quittés le 8 avril dernier. Pont d'Ardrésien dans l'âme, Paul-Marie était entré au Conseil Municipal le 13 mars 1981 lors des élections qui faisaient suite au décès de son père, M. René NOREL, Maire de la commune depuis août 1976. Paul-Marie était un homme de conviction. A côtés de son activité d'artisan électricien, il s'est toujours engagé pour l'animation de la vie locale. C'était aussi une personnalité très connue sur le Calaisis, profondément attachée au monde rural. Paul-Marie a su défendre, durant ses 39 années de présence au sein du Conseil, les intérêts de son quartier et de sa commune. Nous garderons un souvenir ému de sa place attitrée autour de la table du Conseil pendant toutes ces années.

Nous adressons à son épouse Jocelyne, très impliquée elle aussi auprès des aînés de la commune, à ses enfants et petits-enfants, nos plus sincères condoléances.



GDON – PIÉGEAGE DES RATS MUSQUÉS

Le rat musqué engendre des dégâts importants aux cultures et aux berges. Les importantes galeries qu'il creuse affaiblissent les routes. La maîtrise du rat musqué nécessite l'implication de tous (propriétaire, fermier, piégeur...).

Afin de protéger les récoltes, une lutte obligatoire est instaurée dans le Département du Pas de Calais. L'arrêté préfectoral prévoit que chaque propriétaire assure la destruction des rats musqués sur ses parcelles. Les propriétaires défaillants s'exposent à une amende administrative. En l'absence de piégeage il est demandé aux propriétaires de déléguer leur droit de destruction à un piégeur bénévole. Le locataire d'une propriété non agricole ne dispose pas du droit de destruction. S'il souhaite réguler les rats musqués, il doit solliciter ce droit auprès de son propriétaire pour l'exercer. Cette délégation doit être écrite.

L'utilisation d'appâts chimiques est interdite pour lutter contre le rat musqué, car ces substances ont un impact néfaste sur la faune et la qualité de l'eau.

Attention à la Leptospirose... c'est une maladie grave (parfois mortelle), on observe plusieurs centaines de cas par an en France. La cause de la contagion est l'urine de rat. On contracte la maladie lors d'une activité en relation avec l'eau douce ou stagnante : baignade, pêche, jardinage... Les premiers symptômes apparaissent une à deux semaines après la contamination, ils s'apparentent à une grippe : fièvre supérieure à 39°, douleurs musculaires, articulaires, abdominales, maux de tête persistants et forts, troubles digestifs fréquents.

Pour le jardinage : ne jamais arroser avec de l'eau provenant d'un fossé, les récupérateurs d'eau doivent être hermétiquement fermés, et il faut bien laver ses légumes avant consommation.



Le GDON manque de piégeurs sur le territoire de la commune de LES ATTAQUES

Le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles anime le réseau de piégeurs bénévoles. Il est présidé par M. Nicolas DELEGLISE. Malgré les confinements le GDON et ses piégeurs poursuivent leur mission d'intérêt public pour éradiquer ces nuisibles.

Les formations de piégeurs devraient reprendre en 2022.

Le Président du GDON précise que la formation de piégeur est gratuite, elle se déroule sur 2 jours. Le matériel est fourni à chaque piégeur agréé : 5 pièges en X, 1 cage, des gants et du gel hydroalcoolique. « Le piégeur agréé est indemnisé de 2€50 par queue. Chaque année nous organisons une remise de trophées et offrons des cartes cadeau aux meilleurs piégeurs du territoire. Le piégeur du GDON aime la nature, connaît le terrain et a du temps pour aller poser et relever les pièges. Actuellement sur Les Attaques il y a 4 piégeurs ».

CONTACT :

Nicolas DELEGLISE, président du GDON 06.62.87.05.60 ou mariethe.nico@free.fr

Facebook : GDONducalais

Lutte contre les rats gris

Les rats et les souris sont considérés comme nuisibles. Ils peuvent aussi représenter des risques pour la santé. La lutte contre ces nuisibles est l'affaire de tous : de chaque habitant sur sa propriété, et de la commune sur les espaces publics.

Pour éliminer ces rongeurs plusieurs alternatives s'offrent à vous, notamment avec des méthodes naturelles en utilisant des plantes répulsives. Sinon il y a des méthodes plus radicales comme la tapette ou le produit vendu dans le commerce à utiliser avec toutes les précautions d'usage. Vous pouvez également faire appel à un dératiser professionnel.

Pour éviter que les rongeurs ne s'invitent chez vous, ne leur offrez pas le gîte et le couvert. Comblez les espaces qui se trouvent sous votre toit, autour des tuyaux et des câbles, sous les portes. Coupez les branches d'arbre qui se trouvent proches du toit, mettez les ordures dans des contenants hermétiques, ne laissez pas stagner de la nourriture des chiens, chats et oiseaux.

LES DÉJECTIONS CANINES

La nuisance la plus fréquemment signalée en mairie concerne les déjections canines qui jalonent les trottoirs de notre commune et le chemin qu'empruntent les enfants pour se rendre à l'école et même sur le chemin de la cantine. Cette incivilité est à la fois visuelle et olfactive, les déjections souillent les chaussures, les roues des poussettes... Elles dégradent le cadre de vie, engendrent la prolifération des microbes, peuvent provoquer des chutes...

Pour rappel les déjections canines sont INTERDITES sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (notamment le parc de la mairie). Le propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections. Au-delà de la démarche citoyenne, ramasser les « restes » de son chien est tout simplement une question d'hygiène et d'éducation. Afin d'accompagner les propriétaires de chien, depuis plusieurs années, la mairie distribue gratuitement des sacs spécifiques et bio dégradables. Ils sont disponibles à l'accueil de la mairie.

PROFESSION D'ASSISTANT FAMILIAL

La Maison du Département et de la Solidarité du Calais 40 rue Gaillard à Calais organise plusieurs réunions d'informations, de 9h15 à 12h, pour faire découvrir la profession et répondre aux questions.

- ▷ Vendredi 28 mai
- ▷ Vendredi 18 juin
- ▷ Vendredi 24 septembre
- ▷ Vendredi 26 novembre

Contacts 03.21.216.216 ou Ass.Fam@pasdecalais.fr



Le BAFD - Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur dès l'âge de 18 ans, conditionné à la possession du BAFA permet de diriger des accueils de loisirs et des séjours de vacances, il est aussi une porte d'entrée vers les métiers de l'animation.

L'obtention du BAFD autorise à exercer les fonctions de directeur pour une durée de 5 ans. Au-delà, elle peut être renouvelée sur demande.



Passer son BAFA ou son BAFD c'est l'assurance de trouver un job pendant les vacances scolaires !

Chaque année GRAND CALAIS Terres & Mers recrute, ainsi que les centres sociaux de Calais et les associations.

COUP DE POUCE POUR LE BAFA ET LE BAFD

Le Département accorde une aide aux jeunes âgés de 17 à 25 ans pour financer leur formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ou de Directeur.

À quoi sert le BAFA ?

Ce brevet apporte aux jeunes les compétences dans l'animation et l'encadrement des enfants et des adolescents. Il permet avant tout de décrocher un emploi dans un centre de loisirs pendant les vacances, et reste un atout incontestable sur un CV.

La formation se déroule en 3 étapes :

- ▷ Une formation générale pendant une semaine.
- ▷ Puis un stage de 14 jours au minimum dans un centre ou un accueil de loisirs
- ▷ Enfin le stage d'approfondissement avec une partie thématique en lien avec une tranche d'âge, un public particulier ou une activité spécifique.

La mesure "coup de pouce" BAFA-BAFD c'est :

- ▷ 200€ pour vous aider à financer votre session de formation BAFA en internat
- ▷ 150€ pour vous aider à financer votre session de formation BAFA en demi-pension ou externat (uniquement pour les sessions qui débuteront avant le 30 juin 2021)

Pour obtenir le « coup de pouce » BAFA-BAFD, il suffit de télécharger le dossier sur jeunesdu62.fr

Les coûts de formation varient en fonction de l'organisme de formation, pour le BAFA il faut généralement compter entre 400 € en demi-pension et 530 € en internat et pour le BAFD entre 460 € en demi-pension et 600 € en internat.

La liste des organismes de formations est consultable sur jeunesdu62.fr



72 Services civiques à pourvoir !



L'association Unis-Cité Calais propose 72 missions de service civique pour la session 2021/2022. Vous avez entre 18 et 25 ans et vous voulez vous rendre utile ? En vous engageant en service civique vous pourrez vivre une aventure collective, solidaire et humaine, en équipe avec des jeunes de tous horizons. Vous apporterez une réponse concrète à de grands besoins sociaux : solidarité auprès des personnes âgées, santé, handicap, culture et patrimoine, citoyenneté numérique. . .

Le service civique, un véritable atout :

Grâce à cette expérience et l'accompagnement d'Unis-Cité, vous pourrez développer votre réseau, bénéficier de formations, booster votre confiance en vous et vos compétences autant d'atouts pour chercher un emploi à l'issue de la mission.

Les conditions du service civique :

- ▷ Être disponible d'octobre 2021 à juin 2022
- ▷ Avoir entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap)
- ▷ Aucune expérience ou diplôme exigés
- ▷ Indemnité 580 € par mois

Unis-Cité Calais, organise chaque semaine des réunions d'information, en présentiel ou en distanciel selon la situation sanitaire.

Inscrivez-vous à l'une des séances d'information www.uniscite.fr/antenne/calais/

CONTACT : Perrine DUQUENNE 06.01.14.39.17 pduquenne@uniscite.fr



Ne restez pas seul face au cancer. L'Espace Ressources Cancers propose un accueil personnalisé aux personnes atteintes et à leur entourage (conjoint, enfant. . .) mais aussi à toute personne souhaitant s'informer sur le cancer (dépistage, prévention. . .). L'Espace Ressources Cancers est un lieu d'accueil et d'écoute, d'information, d'orientation, d'accompagnement, de rencontre et d'échange (café-rencontre, action pour Octobre Rose, conférence. . .). Cet espace propose aussi des activités de soins animées par des professionnels qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie durant la maladie : activités physiques adaptées, diététique, sophrologie, yoga, socio-esthétique. . . Ces services sont gratuits.

Lieu d'accueil : CPAM 35 rue Descartes Calais, le lundi et le jeudi de 9h à 12h15 et de 13h15 à 16h30

Contacts : 03.21.99.34.65 – 06.19.10.15.83 ou erc.littoral@gmail.com

CPAM – ESPACE RESSOURCES CANCERS LITTORAL

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Une nouvelle carte d'identité sera généralisée au 2 août 2021. Elle sera au format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire.

Les conditions de renouvellement et de délivrance

L'actuelle procédure à suivre pour obtenir une CNI ne sera en aucun cas modifiée :

- ▷ il faut se rendre sur le site du gouvernement : passeport.ants.gouv.fr
- ▷ puis prendre rendez-vous en mairie de Calais, de Marck ou d'Ardres.

La validité de ce nouveau titre est de 10 ans et une CNI en cours de validité au 2 août prochain restera valable jusqu'à son échéance.

Les motifs de demande restent inchangés :

- ▷ Première demande
- ▷ Renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 6 mois
- ▷ Renouvellement suite à perte ou vol
- ▷ Renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse.



DRONES DE LOISIRS

La réglementation a changé au 1er janvier 2021. Pour être en règle, rendez-vous sur le site : <https://alphanango.aviation-civile.gouv.fr/>

De nouvelles règles entrent en vigueur, notamment :

- ▷ La nouvelle hauteur maximale de vol est de 120m (≠150m)
- ▷ Interdiction aux particuliers de pratiquer le vol hors vue
- ▷ Le survol d'agglomération et de zones peuplées sont interdits
- ▷ Le survol de personnes est interdit
- ▷ Les drones avec caméras doivent être identifiés par un n° UAS.
- ▷ Les pilotes doivent avoir au minimum 14 ans

Où puis-je faire voler mon drone ?

Toutes les cartes sont disponibles sur le site Geoportail.fr.

Les zones ainsi que les hauteurs de vol y sont précisément délimités.

DON DU SANG – RDV LE 11 MAI

Le maire met à disposition de l'Établissement Français du Sang la salle polyvalente pour une collecte le mardi 11 mai de 10h à 13h et de 14h30 à 18h30. Même en période de confinement vous êtes autorisé à vous déplacer pour donner votre sang car la collecte doit se poursuivre pour répondre aux besoins des patients. Dans la grande majorité des cas, il est possible de donner son sang après une injection de vaccin contre la Covid-19, sans aucun délai d'ajournement à respecter.

- ▷ Il faut privilégier la prise de rendez-vous sur mon-rdv-donnesang.efs.sante.fr
- ▷ Un masque homologué vous sera fourni si vous en avez un en tissu
- ▷ Se présenter avec une pièce d'identité
- ▷ Penser à prendre votre stylo

▷ Plus d'infos sur donnesang.efs.sante.fr
Vous ne pouvez pas vous rendre à la collecte si :

- ▷ Vous avez été testé positif à la Covid-19 dans les 42 derniers jours
- ▷ Vous avez eu des symptômes au cours des 28 derniers jours
- ▷ Vous avez été en contact étroit avec un cas confirmé dans les 14 jours

Sur l'attestation dérogatoire il faudra cocher le motif « Assistance aux personnes vulnérables » et respecter la limite des 10 kilomètres.



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

CONNAISSEZ-VOUS

LES MEUBLÉS DE TOURISME « À L'ORÉE D'OPALE »

Morgan ROUSSEL s'est installé sur Les Attaques il y a deux ans. En reconversion professionnelle, il a aménagé sur sa propriété au 58 Route de Guemps, un meublé de tourisme qu'il loue depuis l'année dernière. Il a poursuivi ses travaux dans un second logement qu'il vient de mettre en service. Ses deux équipements d'une capacité de 4 personnes pour l'un et de 6 personnes pour l'autre sont classés 3 étoiles dans la norme nationale des Meublés de tourisme, ce qui est un réel gage de qualité des prestations de service.

Ces meublés sont destinés à une clientèle très diversifiée : touristes (Lillois, Parisiens, Bruxellois...), invités de fête (mariage, communion...), sportifs (rencontres interdubs...). « J'accueille des touristes mais je veux également être disponible pour le village, j'ai déjà pris contact avec une association attaquoise pour proposer mon offre lors de futures rencontres sportives »

Pour un séjour en plein air :

Salon de jardin et barbecue complètent à l'extérieur l'équipement des meublés.

Les clients ont également libre accès à un parc arboré, fleuri, et à un petit étang dôturé pour la sécurité des enfants qui pourront également profiter d'un bel espace de jeux avec bac à sable, balançoire, trampoline, et en été piscine gonflable. Pour les plus grands : terrain de pétanque, filet de badminton et hamac.

Dans une démarche éco-responsable M. ROUSSEL héberge des poules provenant de la LPA dans un beau poulailler au fond du jardin.

Le potager de l'Orée d'Opale est également accessible aux clients. Avec le propriétaire, ils pourront cueillir les légumes et fruits de saison, ils pourront également déguster des confitures, des coulis ou des biscuits faits maison.

M. ROUSSEL a un rêve : il aimerait pouvoir exploiter une culture de fruits rouges et de maraîchage pour la cueillette et la vente directe. Afin de concrétiser ses envies de développement M. ROUSSEL se fait accompagner par la Chambre d'Agriculture afin de se former par le biais du Plan de Professionnalisation Personnalisé. Et il est surtout à la recherche de terres pour pouvoir faire aboutir son projet. L'Orée d'Opale fait également sa promotion sur Market Place et Le Bon Coin. Nous lui souhaitons le succès dans son exploitation et la réalisation de ses projets.

Contacts : L'Orée d'Opale - 58 Route de Guemps / 06.17.11.08.26 / aloreedopale@gmail.com

<https://aloreedopale.monsite-orange.fr/>



Après avoir obtenu 3 étoiles aux Meublés de France, Morgan ROUSSEL a reçu la distinction d'Airbnb « Superhost » qui récompense le meilleur de l'hospitalité.

RÉOUVERTURE DE LA FRITERIE

Annabelle CUENOT a repris la friterie située sur la Nationale à côté du CHALET et l'a ouverte début mars avec une nouvelle enseigne.

La nouvelle gérante a baptisé son établissement LA FRINGALE et tire déjà un bilan positif de son activité « Les clients sont au rendez-vous, et ils reviennent c'est bon signe ! ». Annabelle CUENOT précise qu'elle se fournit auprès de la boulangerie DEJONGHE pour les baguettes et les faluches.

Annabelle CUENOT fait preuve d'originalité en proposant chaque mois une exclusivité. Elle met à sa carte une recette éphémère. « Pour les offres de hamburgers et sandwiches du mois, j'invite les clients à me faire part de leurs suggestions sur ma page Facebook, et je procéderai à un tirage au sort pour la recette. »

Autre originalité, Annabelle CUENOT propose le BICKY, un hamburger typiquement belge composé de poulet frit et pané, un mélange de trois sauces, des concombres et des oignons frits. Nous nous réjouissons de cette reprise et souhaitons la bienvenue dans notre commune à Mme Annabelle CUENOT.

Facebook : [La fringale les attaques](#)

